

CHARTRE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR

" g) Coordonner les interventions foncières pour maîtriser l'évolution du territoire:

- espaces naturels agricoles menacés par l'urbanisation,
- espaces agricoles mis à disposition des agriculteurs en place ou souhaitant s'installer,
- espaces naturels fragiles,
- espaces d'accueil du public.

La coordination de l'action du Conseil Général dans le cadre des espaces sensibles, du Grand Lyon sur le territoire d'agglomération, de la SAFER pour les terres agricoles permettra d'optimiser l'efficacité des interventions foncières nécessaires à l'application de cette charte. "